

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 septembre 2015



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mme FERRIERE
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - M. GRANDGUILLAUME - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN
Membres excusés : M. PIAN (pouvoir MME AKPINAR-ISTIQUAM) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - M. ROZOY (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - M. HOUPERT (pouvoir MME OUTHIER)

OBJET DE LA DELIBERATION

AMACOD (Antenne municipale et associative de lutte contre les discriminations) – Établissement d'une convention de partenariat entre la Ville de Dijon et l'Université de Bourgogne.

Monsieur Berthier, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La convention de partenariat entre la Ville de Dijon via l'AMACOD et l'Université de Bourgogne a pour objectif de soutenir la mission « Egalité-Diversité » mise en place par l'Université de Bourgogne, en cohérence avec les différentes actions municipales menées pour soutenir le champ de la lutte contre les discriminations sous toutes ses formes.

L'Université de Bourgogne contribue à l'accomplissement des missions du service public de l'enseignement supérieur, qui sont :

- La formation initiale et continue tout au long de la vie ;
- La recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats au service de la société ;

- L'orientation, la promotion sociale et l'insertion professionnelle ;
- La diffusion de la culture humaniste, en particulier à travers le développement des sciences humaines et sociales, et de la culture scientifique, technique et industrielle ;
- La participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche
- La coopération internationale.

Consciente de sa responsabilité sociale en tant qu'employeur et de sa responsabilité sociétale en tant qu'acteur de la formation et de la recherche, l'Université de Bourgogne souhaite promouvoir et garantir à ses membres le respect de l'égalité à tous les niveaux. A cette fin, l'Université de Bourgogne a mis en place une mission Egalité-Diversité où l'objectif est de favoriser le respect de l'égalité et de la diversité à l'université et de lutter contre les discriminations principalement fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou la croyance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

L'Université de Bourgogne s'engage auprès de la Ville de Dijon, via l'AMACOD :

- à être représentée aux réunions organisées par la Commission Extra-Municipale de lutte contre les discriminations ;
- à organiser des séminaires et/ou colloques sur les thématiques liées aux discriminations ;
- à mettre à disposition de l'AMACOD des locaux en vue d'organiser les sessions de formation et de sensibilisation.

La Ville de Dijon, via l'AMACOD s'engage :

- accueillir et accompagner des étudiant.e.s, des personnels qui s'estiment victimes de discriminations ;
- recevoir, écouter et informer les étudiant.e.s et les personnels sur leurs droits ;
- orienter les étudiant.e.s et les personnels vers des avocats ou vers des associations compétentes ;
- saisir le Défenseur des Droits ;
- recourir à une médiation si les parties y consentent ;
- aider les victimes à faire appel aux juridictions pénales et civiles ;
- mettre à disposition l'ensemble des outils du Centre de Ressources Egalité-Diversité au profit des étudiant.e.s et des personnels.

L'Université de Bourgogne et la Ville de Dijon via l'AMACOD s'engagent conjointement à :

- Mener des actions de prévention, de sensibilisation et de formation sur les aspects juridiques en matière de lutte contre les discriminations ;
 - Mettre en place, avec les composantes (qui intègrent les UFR, les instituts et les écoles) un plan de communication interne (affiches, flyers, site internet...).

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - approuver le projet de convention de partenariat à conclure entre les parties, annexé au présent rapport ;
- 2 - m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- 3 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tous les actes à intervenir pour son application ou son renouvellement.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 54

Contre : 3

Abstention : 1

Ne participe pas au vote : 1